



Vivez votre passion, rejoignez l'AJECTA !

Depuis 1968, l'Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois préserve, restaure et fait vivre le patrimoine ferroviaire national. **Vous pouvez soutenir cette action en adhérant à l'AJECTA.** Si vous le souhaitez, vous pouvez renforcer votre engagement en contribuant à son bon fonctionnement soit par une présence effective sur site, soit par la réalisation d'autres tâches d'intérêt commun. Il y en a pour tous les goûts et toutes les compétences. Si vous n'avez pas le temps de participer, vos dons seront les bienvenus.

Pour adhérer et renouveler votre cotisation, veuillez renseigner le bulletin ci-après et le retourner⁽¹⁾ à

AJECTA – Adhésions – Dépôt des Locomotives – 3, rue Louis Platriez – 77650 LONGUEVILLE

Vous êtes déjà membre.

Indiquez votre n° de membre : * et complétez uniquement les champs marqués d'une *

Votre Identité (un bulletin par personne):

Civilité : Mme – M. (2) NOM* :

Prénom* :

Né(e) le/...../..... (3) à

Vos Coordonnées postales:

Bâtiment / Escalier / Porte : Complément d'adresse / Lieu dit :

N° Voie :

Code Postal : Ville : Pays :

Vos Coordonnées électroniques et téléphoniques:

Courriel :@.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de manifestations ou de circulations réalisées en commun avec d'autres structures, j'autorise l'AJECTA à transférer mes coordonnées afin de recevoir des informations sur ces partenariats : OUI NON

Votre communication

Pour 5€ de plus je souhaite être contacté exclusivement par voie postale (1).

Votre demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Je soussigné(e) (3), identifié ci-dessus, désire adhérer ou renouveler mon adhésion à l'AJECTA et verse une cotisation(4) de* €. L'adhésion est libre. Je peux cesser d'adhérer à tout moment en informant le Président de l'association par simple lettre ou en ne renouvelant pas ma cotisation. Comme pour toute association, l'adhésion à l'AJECTA implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur disponibles par internet (5) ou au siège.

Votre versement

Les adhérents qui contribuent volontairement, au-delà de la cotisation de base, par des dons en nature ou en argent peuvent être désignés «Membres Bienfaiteurs» par le Bureau. Aussi j'accepte de faire un don de€ à affecter au budget général de l'association.

Je verse un montant total de * €

en espèces par chèque bancaire n°

par virement(1) en date du/...../..... ref :

* J'ai compris que le présent document fera l'objet d'une numérisation et j'accepte que les informations, saisies dans ce formulaire, soient utilisées conformément à notre Politique de Confidentialité consultable sur notre site www.ajecta.fr rubrique: association > documents associatifs.

Fait à *, le */...../.....,

Signature obligatoire*(3):

* Champ obligatoire (y compris pour les renouvellements)

(1) En cas de versement par virement interbancaire vous pouvez transmettre le présent bulletin par mél à adhesions@ajecta.org après l'avoir signé et scanné.

(2) Rayer la ou les mentions inutiles.

(3) Les mineurs doivent faire apparaître la signature de leur représentant légal précédée de la mention manuscrite « Je certifie avoir pris connaissance des dispositions relatives aux mineurs ».

(4) Voir au dos, le montant de la cotisation, de la majoration « Communication Papier » ainsi que les modalités de versement.

(5) <http://statuts.ajecta.net> et <http://ri.ajecta.net>

Avis

Vos Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, notamment pour établir le registre des membres, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Président de l'AJECTA.

Objet de l'association

(Article 102 des statuts)

L'AJECTA a pour objet, dans le cadre de la conservation du Patrimoine Industriel:

- la sauvegarde, la restauration et l'entretien de matériels ferroviaires, mobiliers ou immobiliers,
- la circulation de trains à vocation touristique et historique sur le réseau ferré national et européen, sur des lignes exploitées par des tiers ou sur des lignes exploitées par elle-même,
- la découverte de l'ambiance des grands express européens du début du 20^{ème} siècle en proposant des prestations dans les voitures « Pullman » et Restaurant provenant de la Compagnie Internationale des Wagons Lits et des Grands Express Européens,
- la mise à disposition du matériel sauvegardé à des réseaux à caractère touristique et/ou historique,
- l'exposition et la présentation du matériel sauvegardé dans le cadre d'un Musée Vivant du Chemin de Fer,
- l'étude et la formation de ses membres aux métiers du chemin de fer actuels et anciens ainsi qu'à la culture ferroviaire française,
- favoriser l'expression artistique par mise à disposition du matériel sauvegardé pour la réalisation d'œuvres.

L'intégralité des statuts est consultable sur <http://statuts.ajecta.net/>, le règlement intérieur est consultable sur <http://ri.ajecta.net/>

Membres Permanents

(Article 202 des statuts)

Les adhérents qui contribuent régulièrement au bon fonctionnement de l'AJECTA soit par une présence effective sur site, soit par l'exécution régulière d'autres tâches d'intérêt commun sont désignés « Membres Permanents » par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau.

Le règlement intérieur peut prévoir des dispositions complémentaires conduisant à l'obtention ou la perte des différentes qualités distinctives.

Votre cotisation

Le montant de la cotisation est fixé par le Conseil d'Administration en accord avec l'article 206 des statuts et est disponible sur le site de l'association www.ajecta.org.

Les personnes souhaitant obtenir la qualité de Membre bienfaiteur sont invitées à verser un don d'au moins 30€ en complément de leur cotisation.

Les personnes souhaitant recevoir la communication papier sont invitées à verser 5€ en complément de leur cotisation.

Vous pouvez régler votre cotisation en espèces, chèque bancaire français ou virement interbancaire sur le compte:

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5234 2365 044
BIC : AGRIFRPP887

Lors de votre virement, n'oubliez pas d'indiquer « ADHESION – NOM – PRENOM » sans quoi la comptabilité ne saura pas imputer votre versement.

En cas de virement interbancaire vous pouvez transmettre le bulletin d'adhésion par mél à adhesions@ajecta.org après l'avoir signé et scanné.

Carte/Attestation d'Adhérent

Pour chaque adhésion, sur simple demande, il vous sera transmis une attestation d'adhésion.

Seuls les adhérents qui contribuent régulièrement au bon fonctionnement de l'AJECTA soit par une présence effective sur site, soit par l'exécution régulière d'autres tâches d'intérêt commun sont dotés d'une carte dont la possession est requise pour certaines tâches de nos activités associatives.

A J E C T A
Musée Vivant Du Chemin De Fer



Dépôt des Locomotives – 3, rue Louis Platriez – 77650 LONGUEVILLE

Tel : 01 64 08 60 62 – Courriel : adhesions@ajecta.org

<http://www.ajecta.org/>